

IMPUTATIONS DÉFINITIVES

Dépenses des vérificateurs.....\$	150
Atelier Maida Vale, impôts, taxes et le reste.....	1,000
Gardien de l'atelier — salaire.....	300
Réparations et entretien de l'atelier Maida Vale	750
Achèvement de la maison de repos, Vimy	4,500
Achèvement de la sculpture, du gouddronnement des routes, et du régalage de la route d'accès à la maison de repos, et le reste.....	2,165
Chânes et piquets en bronze à travers la route d'accès au monument de Vimy	665
Construction d'un hangar à outils et de matériel au bâtiment des pompes.....	165
Clôture, sentiers, et le reste, à la maison de repos.....	200
Décoration et peinture de la maison de repos — fournitures pour la maison de repos, et le reste.....	1,000
Bureau, Arras: loyer, affranchissement postal, tables, téléphone, combustible, éclairage, et le reste.....	1,000
Assurance, Arras: accidents, fonctions sociales et transport.....	335
Transport — huile, essence, réparations, et le reste.....	1,665
Mécaniciens, salaires	1,335
Encaissement, emballage et expédition de matériaux et de dossiers au Canada, y compris des dépenses incidentes, et le reste.....	5,000
Paie et allocation, ingénieur en charge..	6,315
Contingents, relatifs à la perte sur le change	3,000
Salaires des employés civils.....	2,200
Divers: frais de justice, et le reste, y compris divers paiements à faire aux quartiers généraux de la Défense nationale	5,000
Publication — inauguration du monument de Vimy, et le reste.....	3,000

IMPUTATIONS PÉRIODIQUES

Personnel civil à Vimy, salaires.....	3,000
Assurance sociale et assurance-accidents, personnel à Vimy	200
Eclairage des tunnels et local.....	665
Entretien de la maison de repos, téléphone, papeterie, instruments de nettoyage, etc., etc.....	400
Réparation de clôtures, frais judiciaires de poursuite	665
Entretien de Vimy d'après entente avec la commission impériale des cimetières militaires (évalué).....	1,665
Entretien de sept monuments commémoratifs sur les champs de bataille situés en France et en Belgique, autres que Vimy.....	5,000

L'hon. M. STIRLING: Le ministre pourrait-il citer les noms des autres monuments commémoratifs?

L'hon. M. MACKENZIE: Paschendale, Saint-Julien, la côte 62 et la crête de Vimy, Dury, Bois de Bourlon, Le Quesnel et Courcellette.

M. HEAPS: Tous ces monuments commémoratifs sont-ils entretenus par le Gouvernement canadien?

L'hon. M. MACKENZIE: Il y a quelque temps, nous avons conclu un arrangement [L'hon. M. Mackenzie.]

par lequel les emplacements de moindre importance seront entretenus par la Commission impériale des cimetières de guerre. Etant donné la signification attachée spécialement à la crête de Vimy et le don fait au Canada par la France d'une étendue de terrain d'approximativement 250 acres aux environs du monument, nous avons pensé que le Canada devrait acquitter les frais d'entretien du monument commémoratif. Il est entretenu par notre ingénieur de concert avec la Commission des cimetières de guerre.

M. MacNEIL: Le ministre a énuméré certains postes affectés au transport et aux maisons de repos. Dois-je comprendre que ces installations sont maintenues au bénéfice des gens qui visitent ces monuments?

L'hon. M. MACKENZIE: L'on érigeria une maison de repos à Vimy.

M. MacNEIL: Pendant combien de temps temps a-t-on l'intention de maintenir ces installations?

L'hon. M. MACKENZIE: Ce ne sera pas une maison de repos où l'on puisse séjourner.

M. MacINNIS: A combien s'élève le poste affecté aux honoraires des avocats pour poursuites instituées?

L'hon. M. MACKENZIE: La dépense sera faible, peut-être \$150 pour couvrir les honoraires des avocats touchant les poursuites qui pourraient être instituées contre des personnes qui entrent sans droit sur les terrains environnant les monuments commémoratifs.

M. LAWSON: A-t-on estimé les frais annuels qu'entraîne l'entretien du parc de 250 acres à Vimy?

L'hon. M. MACKENZIE: Le parc est sous la surveillance d'un ingénieur canadien, le major Simpson; il est stationné là bas avec mission de voir à l'entretien du monument et plus particulièrement du terrain avoisinant. En général, on admet que tout travail d'ornementation serait mieux exécuté sous la direction de la commission impériale des cimetières militaires, par un arrangement semblable à celui qui fonctionne si bien aux autres monuments commémoratifs en France et en Belgique. Etant donné l'existence de l'organisme désigné sous le nom de la commission impériale des cimetières militaires on a constaté que cette commission peut accomplir le travail que comporte l'entretien du terrain, du gazon, des fleurs, et le reste, autour de ces monuments mieux et à meilleur marché qu'on ne saurait le faire autrement. Il y a collaboration entre notre ingénieur sur les lieux et la commission. On n'a pas encore complété les arrangements définitifs, mais,